

Recommandation n° 6 :

Le Comité recommande de reconnaître expressément, dans les propositions sur le renouvellement politique, que notre environnement et notre économie, tout en étant à la fois communs et variés, sont deux facteurs qui unissent le Canada, puisque l'économie et l'environnement sont en effet inextricablement liés. En particulier, le Comité recommande qu'on reconnaisse explicitement, dans les propositions, que :

- en raison de l'étendue, du caractère distinctif et de la fragilité de ses habitats naturels, le Canada a un rôle crucial à jouer dans la survie de la planète;
- les activités de l'homme au sein de l'économie et de la société contemporaines causent des problèmes environnementaux tant à l'échelon local qu'à l'échelle mondiale; les liens existant entre les systèmes écologiques et les mécanismes de transfert dans ce domaine ont souvent pour effet d'aggraver ces problèmes qui, dans certains cas, peuvent entraîner des changements irréversibles;
- par conséquent, la prospérité du Canada et la protection de son environnement sont tributaires de l'adoption de pratiques favorisant le développement durable.

E. Chevauchement et double emploi?

2.31 Nous avons déjà noté (par. 2.20) que les compétences communes en matière d'environnement qui sont en voie d'élaboration peuvent fournir l'occasion d'harmoniser les lois et les règlements, ainsi que d'administrer des programmes en coopération. Toutefois, pour un grand nombre de personnes, le principe de compétences communes ainsi que le nombre croissant d'organismes ayant des pouvoirs en matière d'environnement, peuvent sembler mener inévitablement au chevauchement, au double emploi, à la confusion et au gaspillage des ressources.

2.32 Le problème du chevauchement a été décrit par l'un de nos témoins comme l'une des vieilles controverses «au sujet de la nature du fédéralisme canadien³⁴.» La réduction des cas de chevauchement est la raison d'être des propositions concernant la «Rationalisation des services gouvernementaux» dans *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*. Plusieurs témoins croient que la répartition actuelle des pouvoirs prévue par la Constitution est responsable de nombreux cas de chevauchement des pouvoirs de réglementation, qui «grèvent lourdement et inutilement» l'industrie, et qui pourraient «tarir les investissements, voire [. . .] fermer les usines et les mines, entraînant la disparition de certaines collectivités et une détérioration de

³⁴ Fascicule n° 16, p. 46.